

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2011 (21h00)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE.

Excusé(e)s : Jocelyne CASTON, M. Bernard VINCENT (procuration donnée à Mme Martine COTTE), Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : M. Bernard COMTE.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

M.A.R.P.A. (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) :

Convention d'accompagnement à signer avec la Mutualité Sociale Agricole

Le Maire rappelle que le concept de M.A.R.P.A. est un concept labellisé de la Mutualité Sociale Agricole que le Conseil général a l'ambition de développer dans le Département. Quatre établissements doivent ainsi être implantés dans la Drôme, à Anneyron (nord), Rémuzat (sud), Luc-en-Diois (est) et Alex (centre).

S'agissant du projet M.A.R.P.A. d'Alex, une étude préalable conduite en 2010 a confirmé les besoins en structures d'accueil de ce type sur le territoire. A noter que ce futur établissement ne sera pas réservé aux cotisants MSA mais ouvert à tous les bénéficiaires potentiels.

La réalisation du projet est confiée à l'association de gestion, future gestionnaire. Constituée le 8 juin 2011, elle est présidée par Mme Geneviève SABATIER, Présidente de la MSA, et composée de 14 membres de droit, 12 membres élus et 2 membres d'honneur. Les Vice-présidents sont Gérard CROZIER, Maire d'Alex, Jean SERRET, conseiller général de Crest-nord et Jean-Pierre TABARDEL, conseiller général de Crest-sud. Le Conseil d'administration est également constitué et les statuts de l'association approuvés. Les commissions architecturale, financière et sociale se mettent en place.

Le Maire rappelle que le concept exige que la Commune d'accueil mette gratuitement à disposition un terrain viabilisé de 5 000 m² minimum. La Commune a ainsi acquis un terrain de 14 700 m² au sud-ouest du centre du village. Quant à la MSA, elle a informé la collectivité qu'elle prendrait en charge la totalité du coût de l'ingénierie du projet, évalué forfaitairement à 59 200 €. Une convention d'accompagnement est par conséquent nécessaire pour définir les conditions de mise en œuvre de la prestation de service réalisée par MSA Services Ardèche Drôme Loire, et les engagements de la Commune.

Le Conseil municipal, après lecture de la convention, autorise à l'unanimité la signature de la convention d'accompagnement avec la MSA et s'engage à en respecter les termes. Le Maire ajoute que le choix du bailleur social qui sera chargé des travaux appartient désormais à l'association de gestion, et qu'un avant projet sera rendu public à l'issue du travail conjoint des commissions architecturale, sociale et financière.

ECOLE DE MUSIQUE DES RAMIERES :

Adhésion à l'association et désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant

Le Maire rappelle la création en 2000 d'une Ecole de musique, à Grâne. D'un simple atelier, l'école est passée en 10 ans à 140 élèves encadrés par une équipe de 13 professeurs. La qualité des enseignements et le dynamisme des actions qu'elle réalise lui ont permis d'acquérir une certaine reconnaissance sur le territoire.

Cette école attire des élèves de différentes communes de la Vallée de la Drôme. Compte tenu du fonctionnement quasi-professionnel de l'association et des moyens financiers à mobiliser, l'équilibre financier ne peut plus être atteint sans une participation financière de la Commune de Grâne. Celle-ci a fait appel aux communes qui comptent un nombre important d'élèves, et en premier lieu Alex et Eurre, pour l'aider à pérenniser l'existence et les ressources de cette école. Il a été proposé d'ouvrir la gestion de l'école de musique aux communes qui le désirent en changeant les statuts de l'association gestionnaire. L'école de musique de Grâne devient ainsi « l'école de musique intercommunale des Ramières ». Les communes qui le désirent peuvent adhérer à l'association au sein d'un collège qui se réunira au moins une fois par an pour discuter du financement, des tarifs et des grandes orientations de l'école. La Commune d'Alex est appelée à formaliser sa demande d'adhésion et à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Le Conseil municipal, après exposé du Maire, demande l'adhésion de la Commune d'Alex à l'association l'école de musique intercommunale des Ramières pour l'année scolaire 2010-2011, moyennant le règlement d'une cotisation de 10 €. Il désigne pour représenter la Commune, M. Gérard CROZIER, représentant titulaire, et Mme Bernadette GOLIN, représentant suppléant. Le Maire rappelle que le Conseil s'était déjà engagé lors du vote du budget communal à verser une subvention de 4 500 € pour soutenir cette école, en partie alexoise dorénavant.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE :

Tarifs 2011-2012

Chaque année les tarifs des repas servis à la cantine scolaire sont fixés par le Conseil, sur proposition de la commission cantine. M. Jean-Michel CHAGNON, adjoint au maire et président de la commission, présente les nouveaux tarifs applicables à la rentrée 2011 : repas enfant 3,45 € (au lieu de 3,40 €), tarif « hors délai » 5,50 € (au lieu de 5,40 €), tarif Plan d'Accueil Individualisé : 1,70 € (au lieu de 1,65 €) et repas adulte 7,10 € (au lieu de 7,00 €). L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs. M. CHAGNON confirme que les tarifs pratiqués ne suffisent pas à équilibrer la gestion de ce service et que le déficit du service, bien que stabilisé, est depuis des années pris en charge par le budget général de la Commune. Le Maire ajoute que bon nombre de collectivités, dans la même situation, pratiquent cette action sociale envers les familles. M. CHAGNON termine en indiquant qu'une mise en concurrence de fournisseurs a été lancée comme prévu pour le renouvellement du mobilier, qu'il espère recevoir et mettre en place pour la rentrée.

RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » a prévu l'obligation pour le Maire de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, donc avant le 30 juin. La collectivité ayant délégué son service d'eau et d'assainissement à VEOLIA Eau, il incombe au délégataire de fournir à la collectivité les informations et indicateurs exigés par le législateur. Le Maire présente les points essentiels du rapport 2010 dressé par VEOLIA Eau. Les abonnés aux services sont en augmentation régulière. Le descriptif des installations gérées par le fermier est identique à l'année précédente. Quant aux tarifs, le prix au mètre-cube, fixé à 3,09 €/m³ au 1^{er} janvier 2011, il se situe dans les moyennes départementales et nationales. La part des taxes et contributions aux organismes publics progresse cependant depuis plusieurs années. Il est rappelé dans le rapport que l'ensemble des branchements plomb a été supprimé entre 2009 et 2010, avant l'échéance légale de 2013. Les travaux d'amélioration des écoulements d'eaux pluviales au bas du village permettant de limiter la charge hydraulique dans le réseau semblent efficaces mais restent à évaluer sur une plus longue période. Au-delà du rapport, le Maire annonce que le projet de forage de reconnaissance en eaux profondes est lancé, et que cette recherche sera soutenue financièrement par l'Etat et le Conseil général et par la Ville de Crest qui rencontre la même problématique qu'Allex en terme de sécurisation et de diversification de ressource. Soumis au vote de l'assemblée, le rapport est approuvé à l'unanimité.

CONCESSION DE LICENCE D'UTILISATION DES FICHIERS IGN SCAN 25

Le Conseil municipal approuve la concession de licence d'utilisation du SCAN 25 (cartes topographiques au 1/25 000^{ème}) proposée par l'Institut géographique National. La Commune pourra ainsi bénéficier de ces fichiers, acquis par le Conseil général et intégrés au Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes.

DEPENSES LIES AUX DEPARTS EN RETRAITE

A l'occasion d'un départ en retraite d'un agent communal, la Commune est amenée à offrir un cadeau. Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par les communes à leurs agents quittant le service n'est pas suffisamment précis. Cet avantage peut être assimilé à une « rémunération accessoire », un « avantage en nature » ou encore une « libéralité ». Sur la demande du trésorier municipal, l'assemblée délibérante approuve expressément par délibération le choix du cadeau offert à Mme Bernadette LAFFONT, ATSEM, lors de la cérémonie organisée le 30 juin dernier.

DIVERS

• Intervention des adjoints et présidents de commissions

Mme Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, annonce que les dictionnaires ont été remis en récompense aux élèves des écoles publique et privée, admis en 6^{ème}, le 28 juin 2011, et que les départs à la retraite de Mmes CHASTAGNIER, DESBRUN, institutrices et Mme LAFFONT, ATSEM, ont été célébrés le 30 juin 2011. S'agissant des effectifs scolaires, on attend une baisse en septembre.

M. Jean-François DURAND, adjoint à la voirie, indique que la réception des travaux de voirie a eu lieu. Reste à travailler sur la mise en place de barrières de sécurité, la pose de résine sur le trottoir de la Montée de Laye et à instaurer un petit giratoire au carrefour de la Montée de Laye et du Lotissement des Amandiers.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, confirme avec M. Albert PETIT, Président de la commission travaux, le bon déroulement des travaux à la micro-crèche, micro-crèche qui ouvrira le 1^{er} octobre 2011. S'agissant du plan-guide de la commune, il devrait être bientôt disponible.

Mme Bernadette GOLIN, adjointe déléguée aux associations, donne la liste des nouveaux présidents d'association récemment élus et déclare que la soirée du 13 juillet est en préparation. Le Maire précise que la distribution d'alcool sera strictement encadrée pour répondre aux recommandations des services de l'Etat, et qu'un contrôle renforcé des accès à la manifestation sera mis en place. Mme GOLIN termine en rappelant le succès de l'intervention de M. Jean-Jacques DEUS auprès des dirigeants d'association.

Le Maire fait aussi remarquer le succès de la manifestation « Opéra et Château » couplée au Championnat de France de macarons, organisée le 2 juillet dernier au château Pergaud.

● **Permis de construire et déclarations préalables accordés depuis le 30 mai 2011**

Depuis le 30 mai 2011, cinq permis de construire ont été accordés pour la construction d'habitations et la création d'une véranda. Un projet d'extension et d'aménagement de grange a par contre été refusé. Douze déclarations préalables ont été accordées, pour la construction d'un mur de soutènement, de clôture, d'abris voiture, d'abris de jardin, d'une véranda, d'une terrasse, pour la modification d'une façade, pour la pose d'une fenêtre de toit, de panneaux solaires, et pour une division parcellaire. Le projet d'extension du local des services techniques communaux a également été validé. Seuls un projet de terrasse et un projet d'abri bois ont été refusés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h30.